

COLLOQUE

QUELLES LIMITES POUR LES TECHNOLOGIES EN SANTÉ ?

mardi
13 mars
2018

**Amphithéâtre
Domat**
École de droit
41, b^d F. Mitterrand
63000 Clermont-Ferrand



Accès gratuit tous publics



Inscription souhaitée : christine.lassalas@uca.fr / r-marie.borges@uca.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

Date : Mardi 13 mars 2018

Lieu : amphithéâtre Domat, École de Droit-UCA, 41, boulevard F. Mitterrand, Clermont-Ferrand

Public : tous publics

Accès gratuit, Inscription souhaitée :

christine.lassalas@uca.fr
r-marie.borges@uca.fr

Contacts

Rose-Marie Borges → r-marie.borges@uca.fr

Christine Lassalas → christine.lassalas@uca.fr

Centre Michel de l'Hospital EA 4232
École de Droit / Université Clermont Auvergne
41, boulevard F. Mitterrand - CS 20054
63002 Clermont-Ferrand Cedex 1
cmh@uca.fr

Colloque

QUELLES LIMITES POUR LES TECHNOLOGIES EN SANTÉ ?

Mardi 13 mars 2018

Les nouvelles technologies associées aux sciences ne cessent d'ouvrir de nouvelles possibilités dans le domaine de la santé, tant pour les professionnels et les industriels que pour les citoyens. Elles permettent notamment de développer et d'utiliser l'intelligence artificielle pour aider à la décision, de concevoir un robot interactif pour améliorer les conditions de vie des personnes âgées, de vivre de plus en plus vieux avec les greffes et les prothèses, d'améliorer la vision et l'ouïe grâce à des implants, de fabriquer des prothèses en 3D, d'utiliser des robots pour opérer ou se former à l'exercice de la médecine, de trouver de nouvelles molécules pour traiter la souffrance...

Il s'ensuit que dans l'esprit de la plupart des gens, dès qu'une technique est disponible, rien ne peut rationnellement s'opposer à son utilisation, car tout ce qui peut être fait pour améliorer notre quotidien, doit être fait. C'est pourquoi les chercheurs privilégient l'innovation technique, sans qu'il n'y ait parfois d'objectif clairement identifié en termes de santé publique, sans que soient envisagées les conséquences pour la société entière, pour l'individu en tant que tel, pour sa liberté de penser ou ses conditions de vie. Or, l'essor actuel des technologies et des biotechnologies nous amènent à reconsidérer ce que signifie être humain.

Le colloque « Quelles limites pour les technologies en santé ? » est ouvert à tout public. Il permettra de s'informer et d'engager un débat citoyen afin de rechercher un équilibre entre la place des technologies dans le monde de la santé, les libertés et les responsabilités de tout un chacun (praticiens, patients, citoyens...).

8h45 Mots d'accueil par Anne Jacquemet-Gauché, Professeur de droit public, Directrice du Centre Michel de l'Hospital

Les technologies : entre engouement et questionnement

Animé par R-M Borges, Maître de conférences HDR en droit privé, et C. Lassalas, Maître de conférences en droit privé, Université Clermont-Auvergne

- 9h00** **Propos introductifs sur l'indisponibilité du corps humain**
Anne-Blandine Caire, Professeur de Droit privé Université Clermont-Auvergne
- 9h30** **Cartographie et connectomique du cerveau humain : pourquoi, comment et applications**
Jean-Jacques Lemaire, Neurochirurgien (MD, PhD), PUPH, responsable du service de Neurochirurgie, Pôle RMND0, Université Clermont Auvergne, CNRS, Sigma, Institut Pascal, UMR 6602, Axe Thérapies Guidées par l'Image (TGI), Équipe Image-Guided
- 10h00** **Formation en santé par la simulation : état des lieux, enjeux éthiques et psychologiques**
J-E Bazin, Professeur, CHU Clermont-Ferrand
- 10h30** **Échanges avec la salle**
- 11h00** **Pause**
- 11h20** **Assistance médicale à la procréation : implications techniques, réalités, futur, éthique et business**
J.-L. Pouly, Unité de FIV, Pole Gynecologie Obstétrique et Reproduction, CHU Estaing
F. Brugnol, Professeur, Biologie de la reproduction CECOS AMP, CHU Estaing
- 11h50** **La technologie CRISPR/Cas9**
Hervé Seitz, chargé de recherche au CNRS, responsable d'équipe à l'Institut de génétique humaine, Montpellier
- 12h20** **La technologie CRISPR/Cas9 : les enjeux juridiques**
R-M Borges, Maître de conférences HDR en droit privé, Université Clermont-Auvergne et C. Lassalas, Maître de conférences en droit privé, Université Clermont-Auvergne
- 12h45** **Échanges avec la salle**
- 13h00** **Pause déjeuner**

Les technologies : Perspectives éthiques et sociétales

Animé par Anne-Blandine Caire, Professeur de droit privé, Université Clermont-Auvergne

- 14h30** **Éthique médicale, déontologie, principe de bienfaisance et technologie**
Philippe Thieblot, Président du Conseil régional d'Auvergne de l'ordre des médecins
- 15h00** **L'homme vulnérable, pierre d'angle de l'éthique des technologies**
Thierry Magnin, Professeur des universités, physicien et théologien, Recteur de l'Université catholique de Lyon
- 15h30** **Enjeux éthiques et philosophiques des applications non-thérapeutiques des technologies biomédicales et principe de précaution**
Jean-Noël MISSA, Professeur à l'Université Libre de Bruxelles, Docteur en médecine, Docteur en philosophie
- 16h00** **Échanges avec la salle**
- 16h45** **Clôture**